

Règlement du jeu « Une Nuitée aux Béthunoises »

Article 1 – Société organisatrice

La société SARL LES BETHUNOISES, société à Responsabilités Limitées au capital de 50 000 000 EUROS, dont le siège est situé 109, rue Herriot – 62400 BETHUNE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Arras sous le RCS 804 637 387, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Une Nuitée aux Béthunoises » **du 10 Juin 2015 au 09 Juillet 2015** accessible sur sa page Facebook.

Le présent Règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

Article 2 – Participants

Ce jeu est ouvert **du 10 Juin 2015 au 09 Juillet 2015** inclus, à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine et en Corse à l'exclusion de :

- L'ensemble du personnel de la SARL Les Béthunoises,
- Société Organisatrice et des personnes qui, d'une façon générale participent à la mise en œuvre du Jeu
- Ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous leur toit.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement sur la page Facebook de la société organisatrice toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme ne sera pas prise en compte.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au Jeu par foyer (le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit), pendant toute la durée du Jeu.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer au Jeu, il suffit :

- Doit remplir correctement le formulaire d'inscription de la page Facebook de l'organisateur puis répondre au questionnaire.

Le jeu et sa promotion ne sont pas gérés par FACEBOOK. La SARL les Béthunoises décharge donc Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le jeu et son organisation. Il conserve le droit d'utiliser les coordonnées à des fins commerciales propres.

Article 4 – Description du lot

Une nuitée aux Béthunoises à valoir jusqu'au VINGT DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE (20/12/2015) pour deux personnes, petit déjeuner inclus d'une valeur de 95 euros.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au Jeu par foyer (même nom, même adresse postale), pendant toute la durée du Jeu. La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Les participants autorisent expressément l'Organisateur à opérer toutes vérifications concernant l'identité, les coordonnées ou la loyauté et la sincérité de la participation.

Article 5

Le règlement du jeu est déposé auprès de Meurillon Bouillier Duflos (SCP) - 5 Rue de la Géharie, 62150 Houdain (Huissiers de justice).

Le règlement est également disponible sur simple demande **sur la page Facebook de la société organisatrice. ([facebook.com/les béthunoises](https://www.facebook.com/lesbethunoises)).**

Article 6

Les gagnants seront avertis à l'issu du tirage au sort par voie électronique.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent pour quelque cause que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment une rupture même momentanée.

Article 7

La SARL les Béthunoises pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Article 8

La société SARL Les Béthunoises ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 9

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

Article 10

La société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait. Le jeu peut être annulé en cas de force majeure.

Article 11

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : SARL LES BETHUNOISE, rue Herriot 62400 BETHUNE.

Article 12

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Béthune.